



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

Ottawa, le 23 novembre 2006

Déclaration commune du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada concernant la reconduction de la cible de maîtrise de l'inflation

L'objectif premier de la politique monétaire du Canada est de contribuer au mieux-être des Canadiens en favorisant une croissance économique soutenue, la progression de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie. L'expérience a clairement montré que la meilleure façon d'atteindre cet objectif est de donner aux entreprises et aux ménages du pays confiance dans la valeur de la monnaie qu'ils utilisent.

Il y a maintenant 15 ans que le Canada a adopté un régime de cibles d'inflation pour le guider dans la formulation de sa politique monétaire. Depuis, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) est descendue au niveau bas, stable et prévisible de près de 2 %, la production réelle s'est accrue en moyenne de 3 % par an et le taux de chômage est tombé à ses niveaux les plus faibles en 30 ans. La conjoncture mondiale généralement favorable, les importantes réformes économiques menées au pays et la gestion prudente des finances publiques ont certes concouru grandement à ces bons résultats, mais le cadre de conduite de la politique monétaire canadienne, axé sur la poursuite de cibles d'inflation, a également joué un rôle déterminant. L'engagement que le gouvernement du Canada et la Banque du Canada ont pris ensemble à l'égard de ces cibles a aidé à ancrer les attentes d'inflation. Il a aussi rendu plus stable et moins incertain le contexte économique dans lequel les Canadiens prennent leurs décisions en matière d'investissement et de dépenses.

À la lumière de ces résultats positifs, le gouvernement du Canada et la Banque du Canada ont convenu de reconduire la cible d'inflation selon les termes suivants :

- La cible continue d'être définie en fonction du taux d'augmentation sur 12 mois de l'IPC global.
- Elle demeure fixée à 2 %, le point médian d'une fourchette qui va de 1 % à 3 %.
- La nouvelle entente porte également sur une période de cinq ans, qui prendra fin le 31 décembre 2011.

La Banque poursuivra ses recherches en vue d'améliorer le cadre de conduite de sa politique monétaire. Avant la fin de 2011, le gouvernement et la Banque dresseront un bilan de la période écoulée et des résultats de ces recherches, et détermineront le niveau approprié de la cible pour les années suivantes.

L'engagement pris par le gouvernement et la Banque à l'égard de la cible de maîtrise de l'inflation permettra aux Canadiens de continuer à jouir des avantages que procure, sur le plan économique et social, un taux d'inflation bas, stable et prévisible, et raffermira la confiance dans les perspectives économiques du pays au cours des années à venir.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Eric Richer

Attaché de presse

Cabinet du ministre des Finances
613 996-7861

David Gamble

Relations avec les médias

Ministère des Finances
613 996-8080

Annie Portelance

Relations avec les médias

Banque du Canada
613 782-8782

<http://www.fin.gc.ca>